

ANNEXE 2
**FICHE PRÉVENTION ET GESTION
DES FORTES CHALEURS**


**OUTIL D'AIDE PROPOSÉ AUX EPLE ET AUX SERVICES DU SIÈGE
PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS**

FICHE PLAN D'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES ATTEE EN CAS DE FORTES CHALEURS

LYCÉE :

LES POINTS CLÉS

PERSONNES EN CHARGE DE LA PRÉPARATION ET DE LA GESTION DU RISQUE CANICULE POUR LES AGENTS RÉGIONAUX AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT.

- ☛ Lorsque l'établissement dispose d'un assistant de prévention, celui-ci peut être mobilisé sur ce sujet, en lien avec le chef d'établissement.
- ☛ **Pour plus d'information :**
<https://lycees.iledefrance.fr/fr/prevention-risques-professionnels-et-sante-au-travail> 

SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES EN CAS DE FORTES CHALEURS ET AGENTS CONCERNÉS

(par exemple, travaux en extérieur, manipulation de matériel générant de la chaleur, locaux non ventilés, travail isolé, etc.) ?

- ☛ Vous pouvez vous appuyer sur le tableau « **Plan d'adaptation des conditions de travail en cas de fortes chaleurs** », qui propose une liste non exhaustive d'activités susceptibles d'entraîner de telles contraintes.

RECENSEMENT DES AGENTS PRÉSENTANT DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ PARTICULIERS À LA CHALEUR.

L'ORGANISATION MISE EN PLACE DANS L'ÉTABLISSEMENT

LES POINTS CLÉS

L'ORGANISATION MISE EN PLACE DANS L'ÉTABLISSEMENT

MODALITÉS D'ACCÈS À L'EAU

- ☛ **Moyens mis en place** (bouteilles, fontaines, glacières, etc.) et localisation.

ESPACES FRAIS IDENTIFIÉS POUR PERMETTRE DE SE REPOSER TEMPORAIREMENT LORS DE FORTES CHALEURS

- ☛ Un **espace frais** est un lieu accessible aux agents dans l'établissement, offrant la possibilité de se reposer temporairement à l'abri des fortes chaleurs (*idéalement* < 26 °C). Il peut s'agir d'une pièce climatisée ou équipée de stores, volets, ventilateurs, vitrages filtrants ou d'une isolation adaptée, et doit rester facilement accessible à tous les agents.

MESURES TECHNIQUES OU ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES DÉPLOYÉS POUR ASSURER LA BAISSE DE LA TEMPÉRATURE INTÉRIEURE (*ventilation, climatisation, stores, ...*)

- ☛ Vérifier que les équipements techniques destinés à limiter les effets de la chaleur (*ventilation, stores, climatisation...*) soient entretenus et fonctionnels.
- ☛ Si certains lieux présentent déjà des températures supérieures à 26 °C avant tout passage de niveau d'alerte, réfléchir à des mesures techniques, organisationnelles et humaines adaptées, même en l'absence de pic de chaleur officiel.

LES POINTS CLÉS

ORGANISATION DÉTAILLÉE PAR MÉTIER EN CAS DE FORTES CHALEURS EN FONCTION DES NIVEAUX D'ALERTE

(activités limitées, activités proscrites, activités fractionnées, aménagement horaire...)

- ☛ Se référer au protocole canicule de la Région Île-de-France et au Plan d'adaptation des conditions de travail en cas de fortes chaleurs pour connaître les mesures à appliquer à chaque niveau d'alerte.

Quelques exemples :

- ☛ **Moyen technique** : Mise à disposition de ventilateurs, brumisateurs, ou points d'eau fraîche accessibles ...

- ☛ **Moyen organisationnel** : Ajustement des horaires pour commencer plus tôt ou plus tard dans la journée afin d'éviter les heures les plus chaudes, pauses supplémentaires dans des lieux frais, limitation ou arrêt temporaire de certaines activités physiques intenses pendant les pics de chaleur...

- ☛ **Moyen Humain** : Sensibilisation des agents sur les risques liés à la chaleur, travail en binôme ...

MODALITÉS DE COMMUNICATION AUX ATTEES DU PLAN D'ADAPTATION RETENU ET DES CONSEILS DE PRÉVENTION FORTES CHALEURS

- ☛ Rappeler les bonnes pratiques, la procédure interne de premiers secours, ainsi que les précautions spécifiques à chaque niveau d'alerte.

L'ORGANISATION MISE EN PLACE DANS L'ÉTABLISSEMENT

NIVEAU JAUNE PIC DE CHALEUR

NIVEAU ORANGE ALERTE CANICULE

NIVEAU ROUGE ALERTE CANICULE EXCEPTIONNELLE

PENSEZ À METTRE À JOUR VOTRE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) POUR BIEN IDENTIFIER LE RISQUE FORTES CHALEURS ET Y ANNEXER VOTRE PLAN D'ADAPTATION.

Le service Prévention et Santé au Travail est à votre disposition.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse : preventionlycee@iledefrance.fr